



Journée départementale des animateurs des Relais assistantes maternelles de la Haute-Garonne

31 janvier 2011 - Toulouse



Bienvenue

Le programme de la journée

- | | |
|-----------------------|---|
| 8h45 > 9h15 | Accueil |
| 09h15 > 10h | Introduction par Jean-Charles Piteau, Directeur de la Caf
La coordination des Ram par Bertrand Certain, Directeur adjoint de la Caf |
| 10h > 12h30 | Les résultats de l'enquête faite par la Caf auprès des animateurs Ram
Bilan des groupes de travail par les animateurs de Ram référents
Proposition d'axes de travail pour 2011 |
| 12h30 > 14h | Déjeuner libre |
| 14h > 14h30 | Intervention du Conseil général de la Haute-Garonne |
| 14h30 > 16h | Les outils et les prestations de la Caf
mon-enfant.fr ; prime d'installation et prêt d'amélioration de l'habitat assistante maternelle ; complément mode de garde Paje) |
| 16h-16h30 | Conclusion |

L'accueil des jeunes enfants en Haute-Garonne

	- de 3 ans	3-6 ans
Nombre total d'enfants	42 352	36 511
Nombre d'enfants gardés par un(e) assistant(e) maternel(le)	10 312	2 124
% d'enfants	24,3%	5,8%
Nombre d'enfants gardés à domicile	827	1 325
% d'enfants	1,9%	3,6%
Nombre de familles bénéficiaires du Complément d'activité à taux plein	6 014	
Nombre de places en accueil collectif en 2009	9 900	

Source : Caf

Rappel des missions du Ram

Extraits de la circulaire Cnaf 2001

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats aux métiers de la petite enfance.
- Animer un lieu où les parents, les enfants et les professionnels de l'accueil individuel se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Favoriser le décroisement entre les différents modes d'accueil et participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Poste de coordination des Ram

Objectifs généraux

- Favoriser la qualité et l'homogénéité sur le territoire du service rendu par les Ram dans le cadre des politiques et orientations de la Cnaf.
- Animer le réseau et développer un accompagnement professionnel des Ram.
- Promouvoir les activités des Ram.
- Développer le travail partenarial avec les différents acteurs de la petite enfance.

Poste de coordination des Ram

Le conseiller technique	La coordinatrice
<ul style="list-style-type: none"> • accompagne l'élaboration et l'agrément du projet en lien avec la collectivité du territoire ; • assure le suivi du projet et l'évaluation de sa mise en œuvre ; • instruit les aides financières adaptées ; • mobilise le partenariat local petite enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> • anime le réseau départemental des relais ; • coordonne l'élaboration des outils communs ; • accompagne les nouveaux animateurs ; • mobilise le partenariat départemental des acteurs petite enfance.

RAM



Restitution de l'enquête de la Caf auprès des animateurs des Ram de la Haute-Garonne

Journée
départementale
des animateurs

31 janvier 2011

Restitution de l'enquête 2010 : sommaire

I. La présentation des Ram

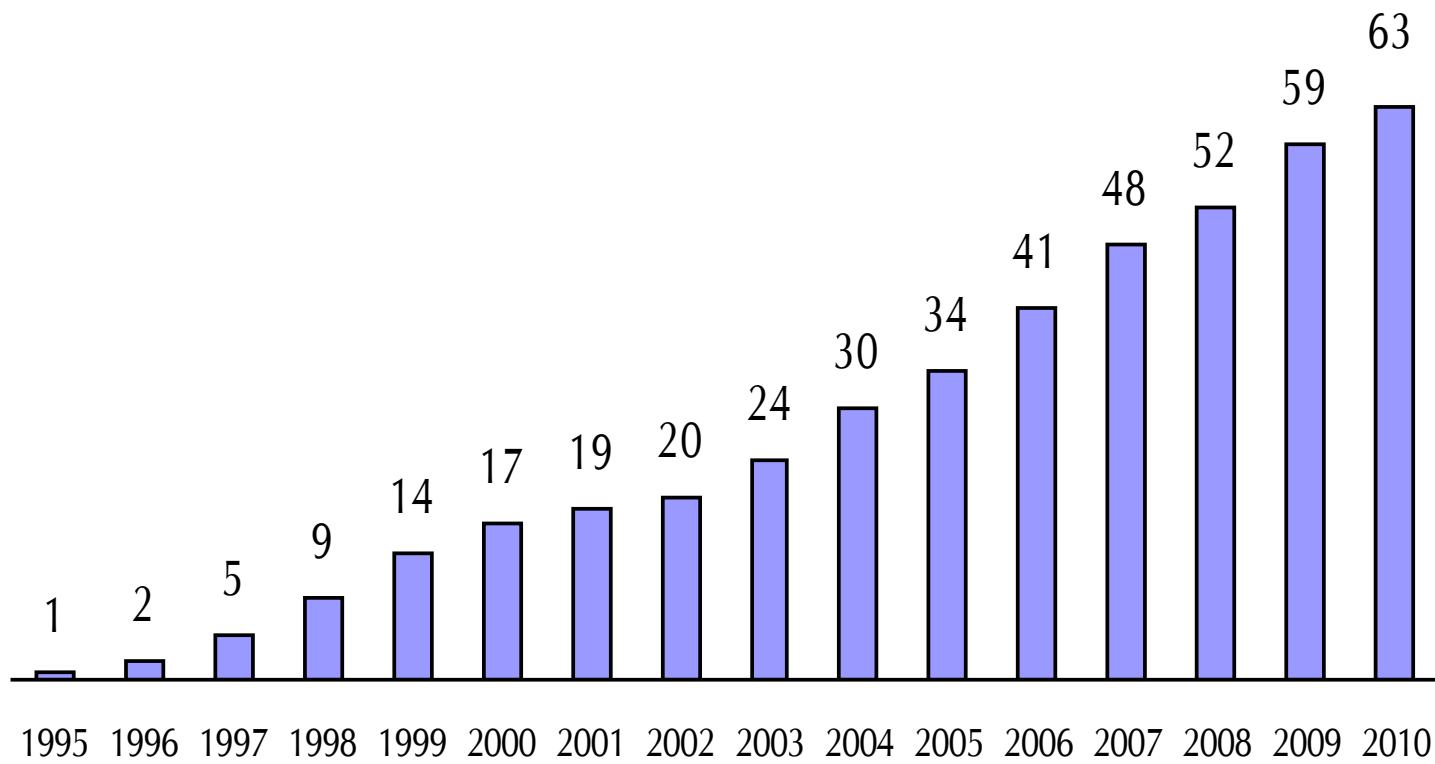
- Implantation territoriale
- animateurs
- Missions d'information : outils et attentes

II. La vie du réseau

- Réalisations du réseau
- Synthèse des attentes liées à la coordination

III. Les axes de travail 2011

Une forte évolution du nombre de Ram



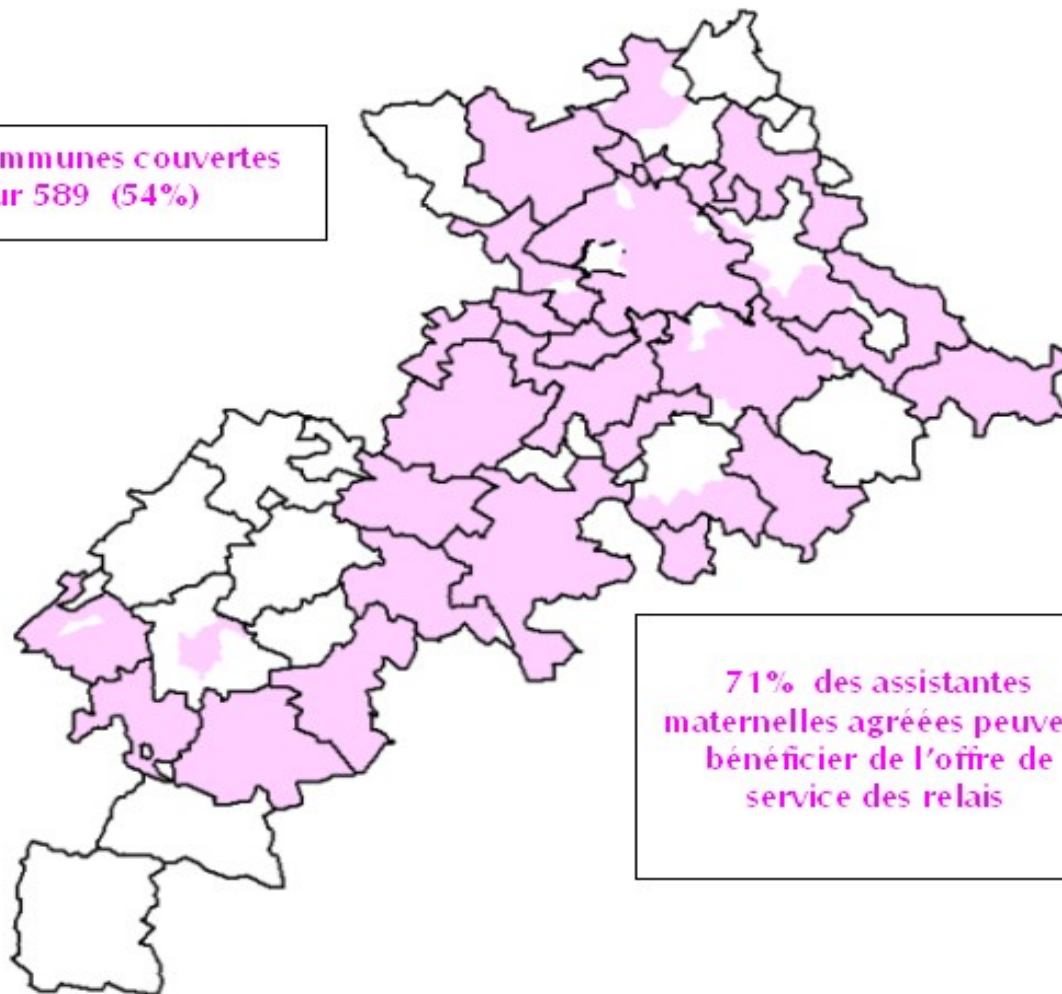
Les projets de créations 2011

- **Toulouse** : quartier Lapujade.
- **Villefranche de Lauragais**.
- **Cadours**.
- **Colomiers**.
- **Extension** du territoire de compétence de la **Communauté de communes « Vallée-de-l'Ariège »**.



L'offre de service des Ram

340 communes couvertes
sur 589 (54%)



71% des assistantes
maternelles agréées peuvent
bénéficier de l'offre de
service des relais



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Haute-
Garonne

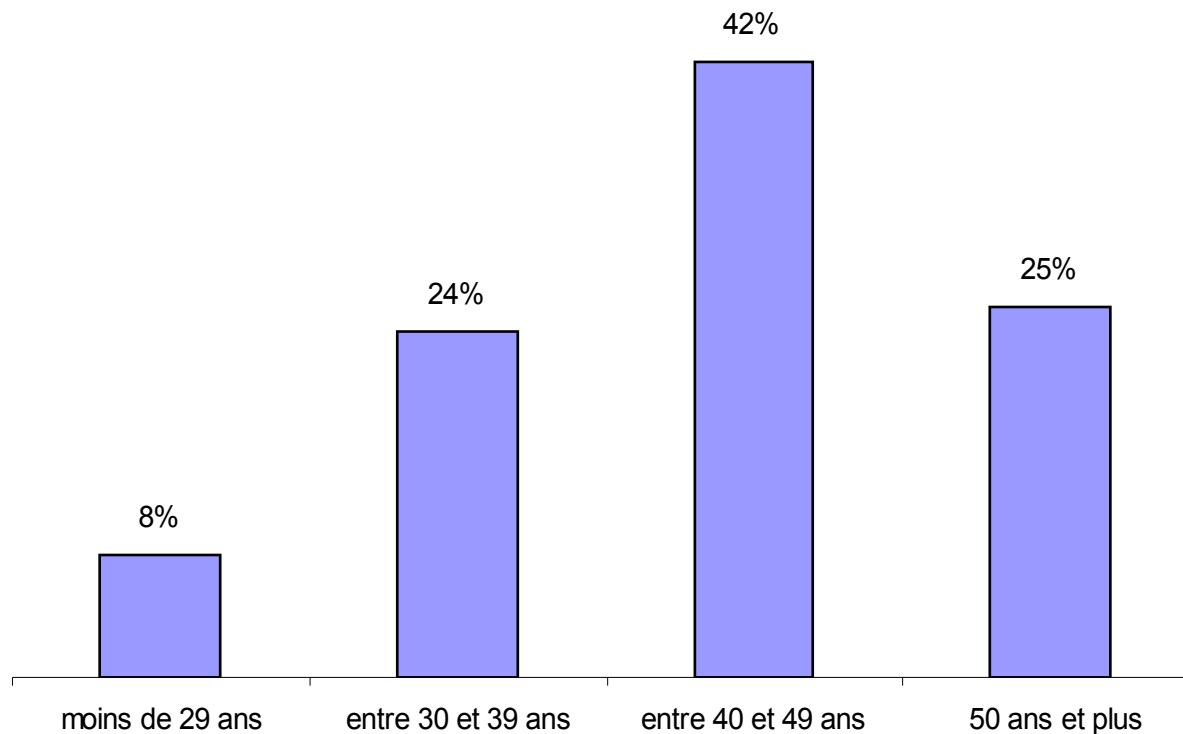
Des contextes hétérogènes

- De 1 à 43 communes couvertes pour 1 relais.
- 31% des relais ont des locaux dédiés.
- Utilisation des nouvelles technologies
 - ➔ Une bonne utilisation de la bureautique.
 - ➔ Peu d'équipement en logiciel professionnel.
 - ➔ Accès Internet à soutenir.

Les animateurs des Ram

- ➔ Une moyenne d'âge de 43 ans.

Tranches d'âges des animateurs de relais



Les animateurs des relais

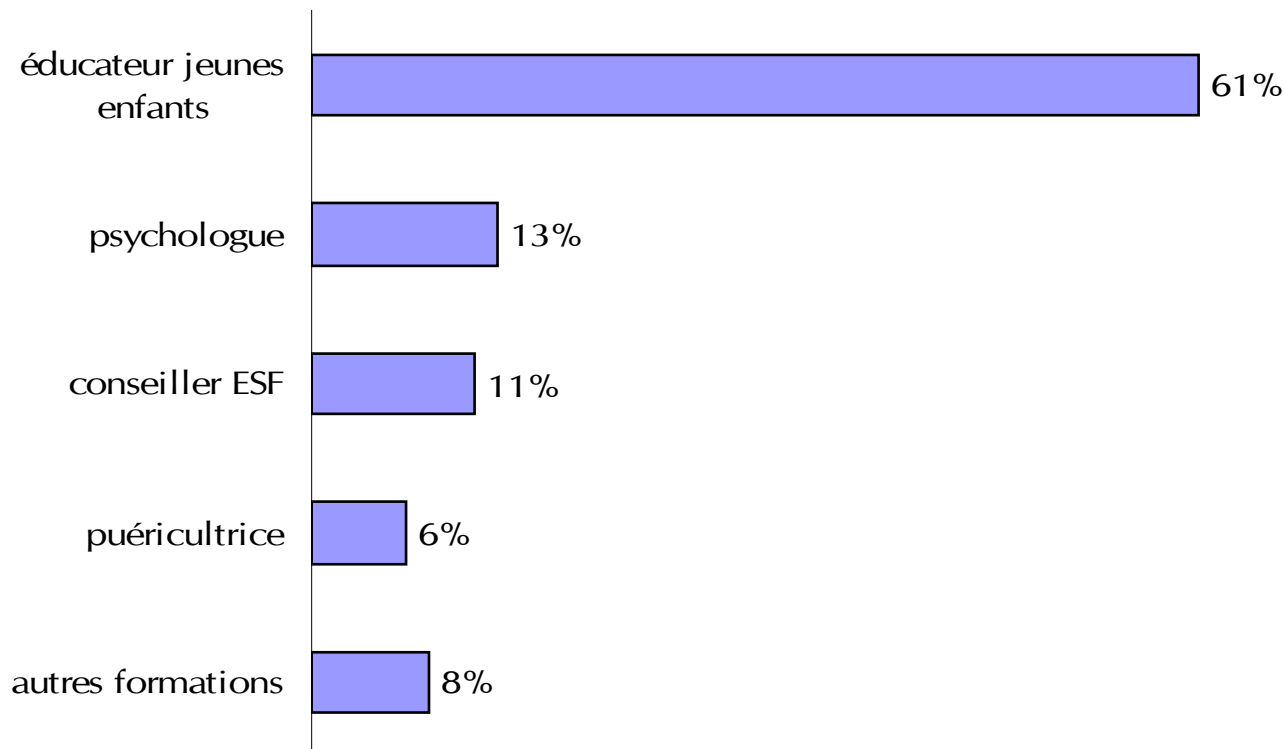
- **Ancienneté** moyenne sur le poste d'animateur : **6 ans**.
- Pour **87 %**, il s'agit d'un **premier poste** d'animateur.
- Près de $\frac{1}{4}$ exercent depuis moins de 2 ans.



Formation des animateurs

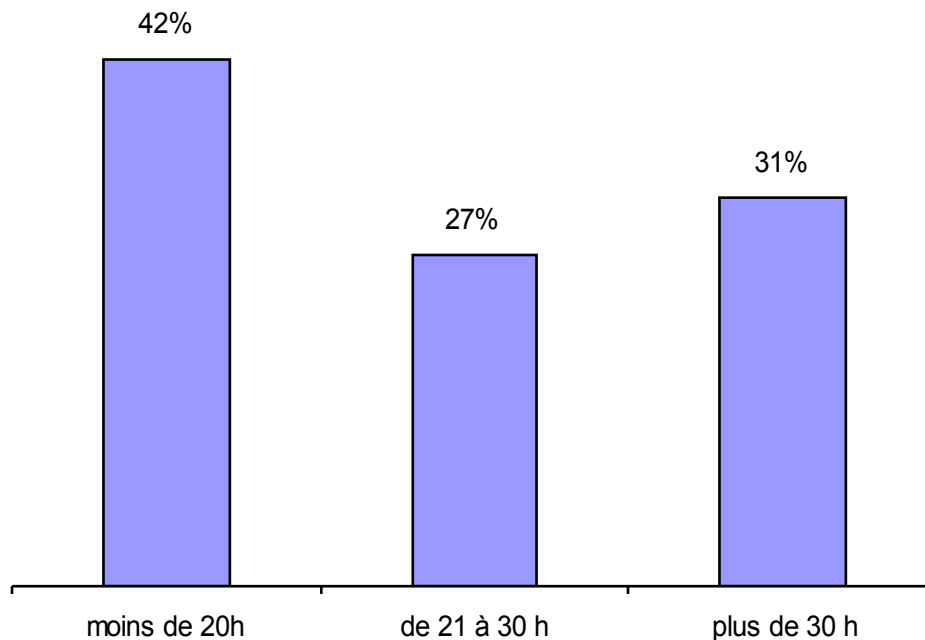
➔ 57% ont bénéficié d'une formation continue dans les 2 dernières années.

Des formations initiales variées



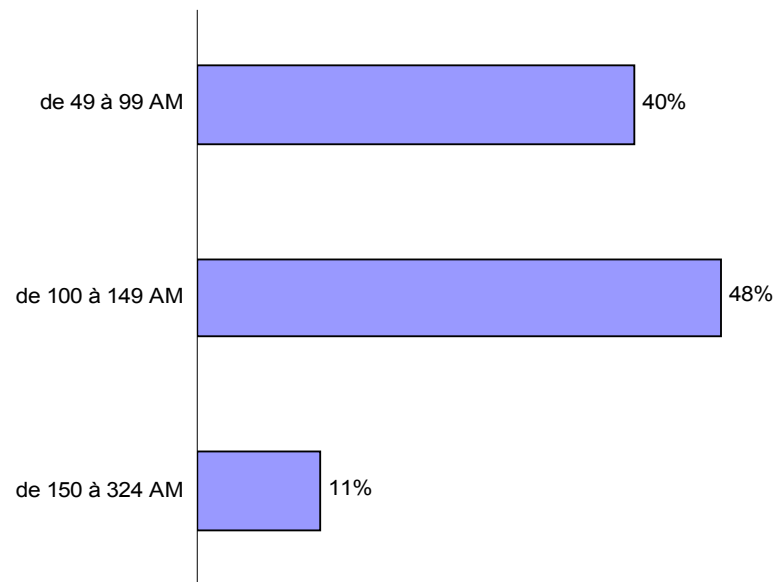
Temps de travail des animateurs

➔ Une forte représentation du temps partiel



RESTITUTION ENQUETE 2010 / PRESENTATION DES RAM

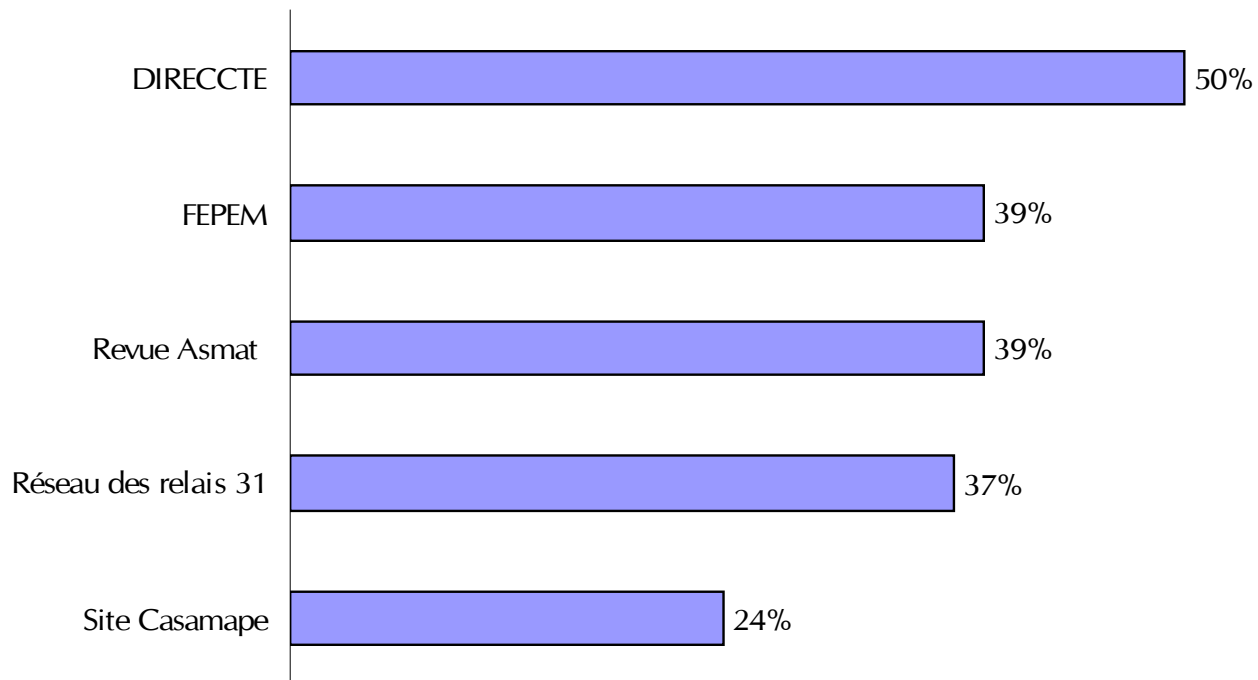
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s par ETP d'animateur



- Écart important entre le nombre d'assistantes maternelles agréées du territoire couvert et le temps de travail de l'animateur.
- Nombre moyen d'AM agréées par relais : 80 (4989 / 62).

Mission d'information des parents et des assistant(e)s maternel(le)s

Sources d'informations relatives à la relation contractuelle parents - assistant(e)s maternel(le)s



➔ **Les attentes** : un interlocuteur unique et des réunions d'informations



Mission d'information des parents et des assistant(e)s maternel(le)s

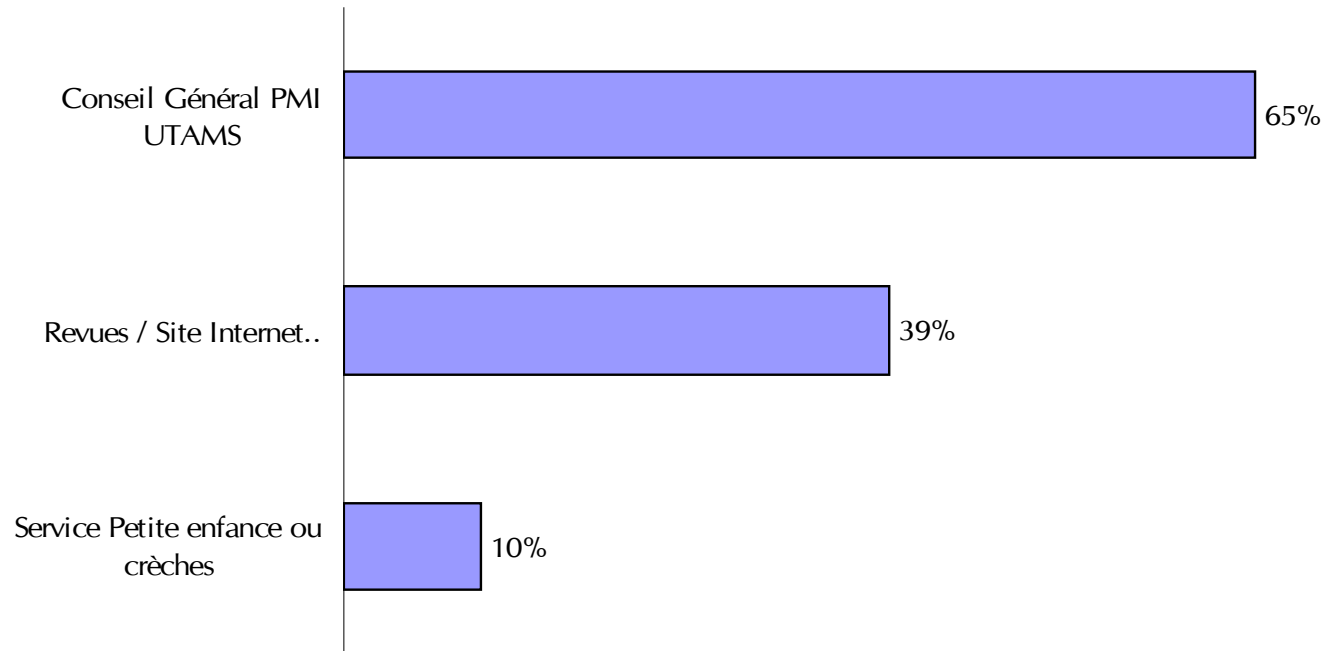


- **Les sources d'information liées à la Caf**
 - ➔ 77% des relais connaissent le site caf.fr
 - ➔ 71% le consultent sur la Paje et 55% sur les aides financières aux AM.
 - ➔ Contacts directs avec les agents de la Caf.

- **Les attentes**
 - ➔ Réunions d'informations.
 - ➔ Fiches techniques.
 - ➔ Centralisation des questions par un interlocuteur unique.
 - ➔ Suivis des évolutions réglementaires / prestations.



Sources d'informations sur la santé et la sécurité des enfants



➔ **Les attentes** : développer les échanges et les actions d'informations communes avec les UTAMS.

Mission d'information sur l'offre de garde globale

➔ Une bonne utilisation du site mon-enfant.fr

- 97% des relais connaissent le site.
- 76% le consultent.
- 79% orientent les parents vers le site.
- 82% orientent les AM vers le site.



Mission d'information sur l'offre de garde individuelle

- **Information sur l'offre des Assistant(e)s maternel(le)s**

La liste des assistant(e)s maternel(le)s : un important travail de suivi des disponibilités.

- ➔ **Les attentes** : renforcer les échanges avec la PMI afin d'améliorer les suivis sur chaque territoire.

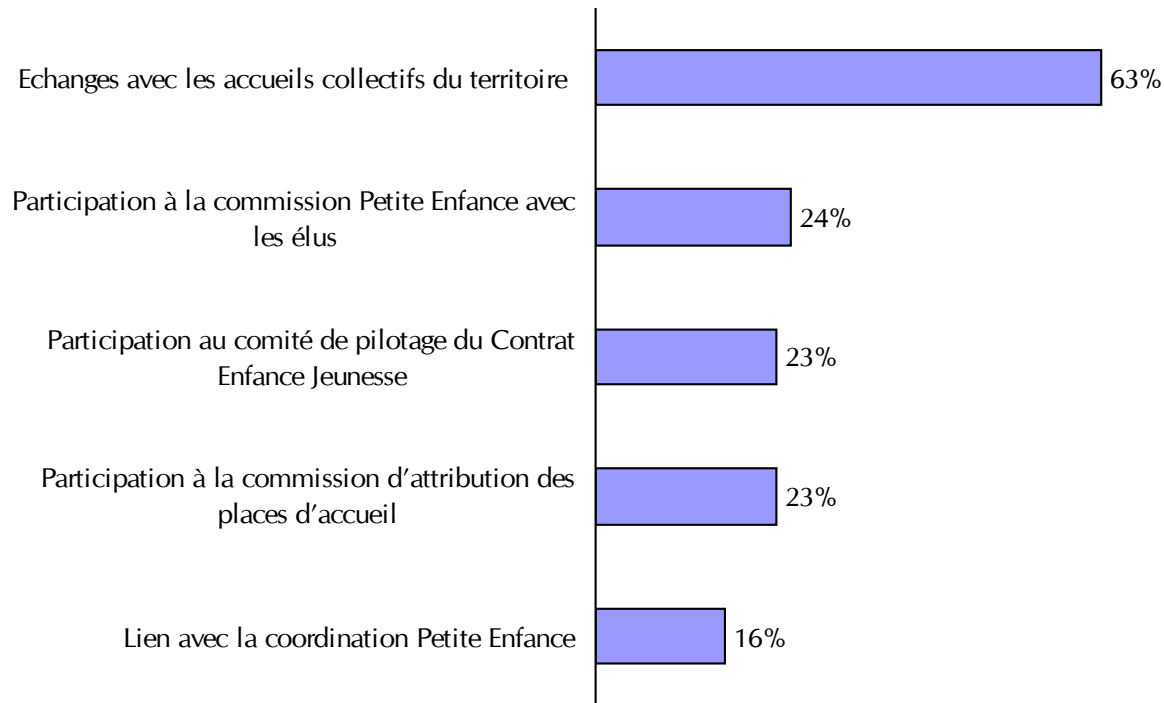
- **Information sur l'offre de garde au domicile des parents**

1/3 des relais mènent des actions sur la garde à domicile.

- ➔ **Les attentes** : développer l'information sur ce mode de garde.

Mission d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Une intégration effective des relais dans la politique Petite Enfance du territoire



➔ **Les attentes** : développer les échanges et une coordination petite enfance.

La communication externe des relais

- 85% des relais communiquent via les publications municipales.
- 13 relais réalisent leur propre journal.
- 4 relais participent à la rédaction d'un journal local de la Petite Enfance.
- Des actions de communication de type événementiel.



La vie du réseau en 2009-2010

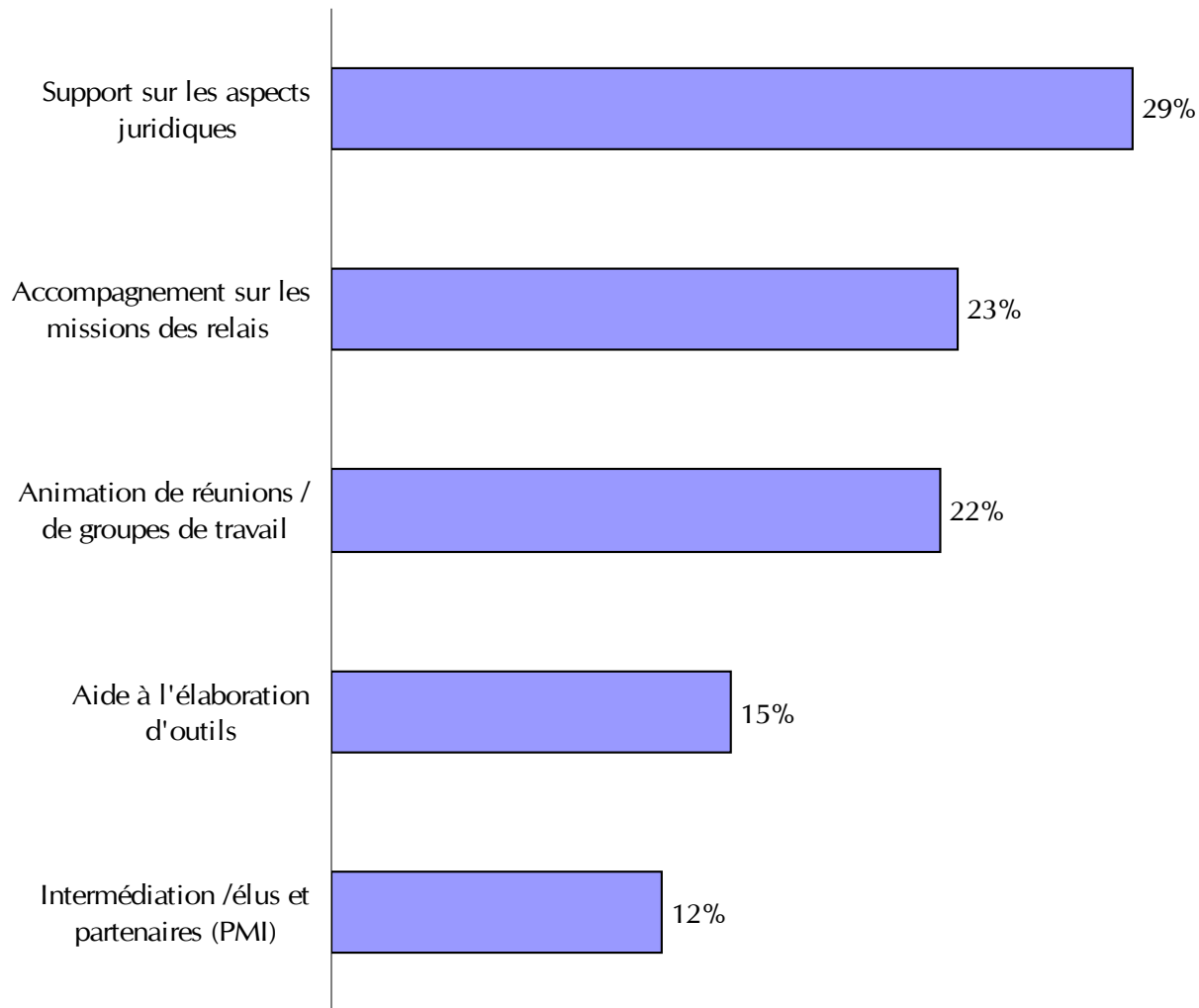
- 71% des animateurs ont participé à un groupe de travail inter-RAM.
 - ➔ Veille juridique.
 - ➔ Communication interne : site Internet.
- 52% se sont retrouvés dans le cadre des échanges de pratiques.



Les réalisations du réseau des relais

- **Outils réalisés par les groupes de travail**
 - ➔ Liste des relais de la Haute-Garonne ;
 - ➔ Liste des intervenants animations collectives ;
 - ➔ Liste des intervenants juristes ;
 - ➔ Liste des organismes de formation /animateurs ;
 - ➔ Livret « L'Accueil de l'enfant par une AM » ;
 - ➔ Synthèse sur la rémunération d'une AM ;
 - ➔ Modèle de contrat de travail.
- **Site Internet des animateurs : researelais31.free.fr**

Synthèse des principales attentes du réseau relatives à la coordination



Présentation des groupes de travail du réseau

- **Groupe : Veille juridique**
- **Groupe : Communication, site internet**



1. Accompagner les animateurs dans leur pratique professionnelle

● Objectifs

- ➔ Homogénéiser les pratiques.
- ➔ Professionnaliser les animateurs de relais.
- ➔ Garantir l'intégration des nouveaux animateurs.

● Productions attendues

- ➔ Actualisation des supports Caf : contrat-projet, bilan annuel...
- ➔ Fiche d'indicateurs statistiques territoriaux.
- ➔ Dossier d'accueil des nouveaux animateurs.
- ➔ Fiches techniques thématiques :
 - « Accueillir un parent »,
 - « Organiser une animation collective »,
 - « Accueillir une nouvelle assistante maternelle »...
- ➔ Documents informatifs à l'attention du public accueilli.

2. Déployer la communication interne du réseau

- **Objectif**

Proposer un espace de communication à l'ensemble des relais du département permettant un partage d'outils et d'expériences.

- **Productions attendues**

- ➔ Site Internet du réseau des relais.
- ➔ Lettre d'information du réseau des relais.



3. Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance

• Objectifs

Promouvoir les missions des relais auprès de tous les acteurs de la petite enfance et développer les actions communes.

• Publics

- ➔ Le Conseil Général, les collectivités locales.
- ➔ Les professionnels de l'accueil du jeune enfant et leurs représentants.
- ➔ Les parents et leurs représentants.
- ➔ Les organismes de formation.

• Productions attendues

- ➔ Actions partenariales.
- ➔ Supports de communication des relais.
- ➔ Présentation des missions des relais aux organismes de formation des assistantes maternelles.

Les moyens

- **Des moyens humains**
 - ➔ Animation des groupes de travail par la coordinatrice.
 - ➔ **Groupes de travail composés, selon la thématique :**
 - d'animateurs de relais,
 - de partenaires, acteurs de la petite enfance,
 - de professionnels de la Caf.

- **Des moyens financiers engagés par la Caf**
 - ➔ Interventions de professionnels en fonction des besoins.
 - ➔ Mobilisation des services supports de la Caf.

RAM



Comment réussir ensemble

- **Une organisation souple mais structurée**
 - ➔ Groupes de travail thématiques.
 - ➔ Rencontres territoriales, échanges de pratiques.
 - ➔ Les animatrices référentes.

- **La valorisation des compétences du réseau**
 - ➔ 50 animateurs souhaitent participer à la réflexion sur au moins une thématique.
 - ➔ 21 animateurs partageront leur expertise sur au moins une thématique.

RAM



Intervention du Conseil général de la Haute-Garonne

RAM



Présentation des outils et prestations de la Caf

PRESENTATION DES OUTILS ET PRESTATIONS DE LA CAF

Le site mon-enfant.fr



Les sites des allocations familiales : caf.fr et msa.fr

RECHERCHE Rechercher... Par exemple, le nom d'une structure

mon-enfant.fr

et faire garder mon enfant devient plus simple !

ALLOCATIONS FAMILIALES

- Les différents modes de garde
- Relais assistantes maternelles
- Lieux d'accueil enfants-parents
- Calcul du prix d'accueil
- Je recherche





www.mon-enfant.fr, créé par la Caisse nationale des Allocations familiales et ses partenaires nationaux, est là pour vous conseiller, orienter vos recherches et vous aider à trouver la solution d'accueil que vous souhaitez.

VOUS RECHERCHEZ...

...une crèche, un jardin d'enfant ou une assistante maternelle ?

...une solution de garde pour les plus grands ?

 recherche par carte

 recherche en mode liste

Extranet Partenaires

Accès sécurisé dédié aux partenaires [➔](#)

Initiatives Locales

Découvrez pour chaque département les initiatives locales en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité

[➔ Toutes les initiatives locales](#)

Métiers

Découvrez les principaux métiers du secteur de l'enfance et de la jeunesse

[➔ Les métiers](#)

Actualités

- 20.01.11** Une charte "Pour de bonnes relations entre parents et assistant maternel" | Faciliter le dialogue entre parents et assistants maternels.
- 17.01.11** Contrat de travail pour une assistante maternelle ou une garde à domicile | Des modèles de contrat de travail pour aider les parents employeurs dans leurs démarches administratives.
- 16.12.10** Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s) | La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) publie les principaux résultats d'une étude, confiée à l'association "Le Furet", sur les Lieux d'accueil enfants parents (Laep).

[➔ Toutes les Actualités](#)



Les différents modes de garde | Relais assistantes maternelles | Lieux d'accueil enfants-parents | Calcul du prix d'accueil
Je recherche | Actualités | Conseils | Initiatives locales | Partenaires | Métiers

[Infos légales](#) | [Plan du site](#)

La Prime à l'installation des assistantes maternelles agréées

- **Une prime** pour les assistant(e)s maternel(le)s, **nouvellement agréé(e)s** par le Conseil général, employées par un particulier.
- **Objectif : diminuer les coûts de l'installation.**
Ex. : achat de matériel de puériculture et de sécurité
- **Son montant : 300 euros.**
Une **majoration de 200 euros** (soit 500 euros au total) est accordée sur certains territoires dont l'offre d'accueil de la petite enfance est inférieure à la moyenne départementale (donnée déterminée par la Caf selon des critères nationaux).

La Prime à l'installation : les conditions d'attribution

- exercer à son domicile ou dans le cadre d'un regroupement ;
- être agréé(e) pour la première fois et faire la demande **dans un délai d'un an maximum à compter de la date d'agrément** ;
- avoir suivi la **formation initiale** obligatoire ou en être dispensé ;
- avoir exercé son activité pendant deux mois consécutifs minimum ;
- s'engager à exercer cette **activité pendant trois ans minimum** ;
- appliquer aux familles une tarification maximale de 5 fois le Smic horaire par jour ;
- donner son accord pour figurer sur le site mon-enfant.fr ;
- s'engager à être référencé(e) auprès de son Ram.

Ces conditions sont reprises dans la charte d'engagements réciproques entre la Caf et l'assistante maternelle, qui doit être signée pour prétendre à la prime.

Le Prêt d'amélioration de l'habitat (PAH) Assistantes maternelles

- **Un prêt à taux zéro** pour des travaux, **non encore réalisés**, dans le logement de l'assistante maternelle (qu'elle en soit locataire ou propriétaire), qui lui permettront, dans l'exercice de son métier, **d'améliorer les conditions d'accueil, la sécurité ou la santé des enfants accueillis.**
- C'est la **Caf qui évalue** l'éligibilité des travaux, en liaison avec le Conseil général. Il faut être agréée.
- Montant : **10 000 euros** maximum.
Prêt accordé dans la limite de 80% du coût total des travaux et remboursable mensuellement sur dix ans maximum. La première mensualité doit être versée 6 mois après l'attribution du prêt.
- **Si l'AM est allocataire de la Caf**, le PAH Assistante maternelle peut se cumuler avec un PAH légal (1067,14 €).

Le complément mode de garde (CMG) de la Paje

Pour l'emploi d'une assistante maternelle au domicile des parents ou au domicile de l'assistante maternelle

Deux types de compléments

- Complément mode de garde **emploi direct** : quand l'employeur est le parent
- Complément mode de garde **structure** : quand l'employeur est une structure agréée ou une micro-crèche

PRESENTATION DES OUTILS ET PRESTATIONS DE LA CAF / CMG PAJE

Le complément mode de garde emploi direct

- **La demande** est à faire le plus rapidement possible car le droit part le mois de la demande.
- **Conditions**
 - ➔ **Conditions de ressources** : pour ouvrir droit au CMG, l'allocataire doit avoir un minimum de ressources. Toutefois certaines situations permettent une dérogation (RSA, AAH...).
 - ➔ **Le montant du salaire de l'assistante maternelle ne doit pas dépasser 5 fois le Smic horaire par enfant.** Pas de limite pour les assistantes maternelles au domicile des parents.
- L'assistante maternelle **doit avoir un agrément** pour les enfants gardés au domicile de l'assistante maternelle. **Pas d'agrément** pour l'enfant gardé au domicile des parents.

Le CMG emploi direct : les montants

- **Limitation du montant à 85 % du salaire net.**

Soit par enfant gardé au domicile de l'assistante maternelle et par famille pour enfant gardé au domicile de la famille.

- ➔ **Enfant de 0 à 3 ans**

Maxi	Médian	Mini
448,25 €	282,65 €	169,57 €

- ➔ **Enfant de 3 à 6 ans**

Maxi	Médian	Mini
224,13 €	141,35 €	84,79 €

- **Prise en charge par la Caf des cotisations sociales**
 - ➔ à 100 % pour l'enfant gardé au domicile de l'assistante maternelle.
 - ➔ à 50 % pour l'enfant gardé au domicile de la famille.
- **Montants majorés pour garde en horaires spécifiques**



PRESENTATION DES OUTILS ET PRESTATIONS DE LA CAF / CMG PAJE

Le complément mode de garde structure

- **La structure doit avoir un agrément délivré par la Préfecture pour l'emploi d'assistante maternelle pour la garde d'enfant, soit au domicile des parents soit au domicile de l'assistante maternelle, soit **une micro-crèche** (agrément délivré par le Conseil général).**
- **Minimum d'heures de garde de 16 heures**
- **Limitation du montant du CMG à 85 % de la facture.**
- **Montants différents selon que l'enfant est gardé au domicile de l'assistante maternelle ou au domicile de la famille.**

Pour vous informer et nous contacter

- **www.hautegaronne.caf.fr**
rubrique Professionnels/Assistants maternels
➔ pour vous informer et télécharger les demandes de PAH, de Prime à l'installation, d'inscription sur mon-enfant.fr
- **communication.caftoulouse@caf.fr / tél. 05 61 99 74 26**
➔ pour le service Communication, au sujet de mon-enfant.fr
- **Tél. 05 61 99 75 10**
➔ pour le service Aides financières individuelles au sujet du PAH et de la Prime à l'installation
- **Tél. 05 61 99 76 27**
➔ pour Claire Cayrecastel, experte Famille au service Prestations au sujet de la Paje
- **Tél. 05 61 99 75 63**
➔ pour Claire Larroque, coordinatrice Ram au service Action sociale

RAM



Conclusion